Image not found or type unknown

Héberger son conjoint lors de la procédure de divorce

Par **Stephm62**, le **31/12/2019** à **00:12**

Bonjour,

Je me suis séparée de mon mari en janvier 2016, et l'audience de non conciliation prononcée en juillet 2017 a acté nos résidences séparées et fixée le mode de garde pour nos deux enfants. Or, leur père s'est retrouvé en difficulté en octobre dernier et je lui ai proposé de l'héberger temporairement le temps qu'il retrouve un travail et un logement. Cette décision peut-elle avoir un impact sur la procédure de divorce en cours? Aussi, la cohabitation ne se passe plus très bien, est-ce que je peux lui demander de partir?

Merci d'avance pour votre retour.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés